

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SÉANCE AJOURNÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2011-2012)
LE 26 JUIN 2012**

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 35, la séance est ouverte par Madame Diane Soucy, présidente du comité exécutif.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 26 JUIN 2012 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME DIANE SOUCY, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Lise Beauchamp-Brisson (18)
Marie-Louise Kerneis (7)
Françoise Théoret (5)

MM. les commissaires

Claude Deschênes (13)
Marcel Gélinas (3)
Alain Lemieux (21)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

Les commissaires représentants du comité de parents

M. Richard Pilote, niveau primaire
M. Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale
Louise Beaupré, directrice générale adjointe
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Marc Girard, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

C.E.-03286-06-12

SUSPENSION DE LA PRÉSENTE SÉANCE

À 18 h 40,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que présente séance ajournée soit suspendue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03287-06-12

REPRISE DE LA PRÉSENTE SÉANCE

À 19 h 25,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,
que la présente séance ajournée soit reprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
Rien à signaler.

C.E.- 03288-06-12 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,
que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé,
à savoir :

**05.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT
GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**
05.01 Contrat – Transport scolaire

06.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**05.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT
GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**
05.01a CONTRAT – TRANSPORT SCOLAIRE - ADJUDICATION
Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

**C.E.- 03289-06-12 05.01b ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE
– 9072-0103 Québec Inc. (Transbus)**

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **9072-0103 Québec Inc. (Transbus)**, à raison de dix-sept (17) véhicules au montant de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents dollars (999 500 \$) pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03290-06-12

05.01c ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – 9135-2062 Québec Inc. (Transbus)

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **9135-2062 Québec Inc. (Transbus)**, à raison de neuf (9) véhicules au montant de cinq cent quarante-neuf mille dollars (549 000 \$) pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03291-06-12

05.01d ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – Cie Transbus (1986) Inc.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **Cie Transbus (1986) Inc.**, à raison de cinq (5) véhicules au montant de trois cent cinq mille dollars (305 000 \$) pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03292-06-12

**05.01e ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE
– Autobus Boyer Inc.**

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **Autobus Boyer Inc.**, à raison de six (6) véhicules au montant de trois cent soixante-six mille dollars (366 000 \$) pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03293-06-12

**05.01f ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE
– Autobus Brosseau & Fils Ltée**

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **Autobus Brosseau & Fils Ltée**, à raison de sept (7) véhicules au montant de quatre cent quatre mille cinq cents dollars (404 500 \$) pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03294-06-12

05.01g ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – Autobus Claude Hébert Ltée

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du service du transport

de la Commission scolaire des
Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **Autobus Claude Hébert Ltée**, à raison de douze (12) véhicules au montant de sept cent trente-deux mille dollars (732 000 \$) pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03295-06-12

05.01h ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – Autobus Dufresne Inc.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **Autobus Dufresne Inc.**, à raison de cinq (5) véhicules au montant de deux cent quatre-vingt-dix mille dollars (290 000 \$) pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03296-06-12

05.01i ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – Autobus Racine Ltée

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **Autobus Racine Ltée**, à raison de deux (2) véhicules au montant de cent vingt-deux mille dollars (122 000 \$) pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03297-06-12

05.01j ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – Autobus Richelieu Inc.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **Autobus Richelieu Inc.**, à raison de sept (7) véhicules au montant de quatre cent vingt-sept mille dollars (427 000 \$) pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03298-06-12

05.01k ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – 90890922 Québec Inc. (Autobus St-Isidore)

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **90890922 Québec Inc. (Autobus St-Isidore)**, à raison de huit (8) véhicules au montant de quatre cent quatre-vingt-huit mille dollars (488 000 \$) pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03299-06-12

**05.01I ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE
– Autobus St-Michel Inc.**

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **Autobus St-Michel Inc.**, à raison de quatre (4) véhicules au montant de deux cent quarante-quatre mille dollars (244 000 \$) pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03300-06-12

**05.01m ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE
– Autobus Transco (1988) Inc.**

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **Autobus Transco (1988) Inc.**, à raison de vingt-huit (28) véhicules au montant d'un million six cent soixante-dix mille cinq cents dollars (1 670 500 \$) pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03301-06-12

05.01n ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – Claude Landry & Fils Inc.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du service du transport

de la Commission scolaire des
Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **Claude Landry & Fils Inc.**, à raison de trois (3) véhicules au montant de cent quatre-vingt-trois mille dollars (183 000 \$) pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03302-06-12

05.01o ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – Les Autobus Baillargeon (1976) Ltée

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **Les Autobus Baillargeon (1976) Ltée**, à raison de trois (3) véhicules au montant de cent quatre-vingt-trois mille dollars (183 000 \$) pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03303-06-12

05.01p ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – Transdev-Limocar Roussillon Inc.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Deschênes, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **Transdev-Limocar Roussillon Inc.**, à raison de onze (11) véhicules au montant de six cent soixante et onze mille dollars (671 000 \$) pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03304-06-12

05.01q ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – RO-BUS Inc.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **RO-BUS Inc.**, à raison de quinze (15) véhicules au montant de neuf cent quinze mille dollars

(915 000 \$) pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03305-06-12

05.01r ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – Transport Morand Ltée

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **Transport Morand Ltée**, à raison de treize (13) véhicules au montant de sept cent quatre-vingt-treize mille dollars (793 000 \$) pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Diane Soucy, présidente du comité exécutif, félicite au nom des membres du comité exécutif Monsieur Franklin Jones, régisseur au Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, et toute son équipe pour le travail accompli.

C.E.- 03306-06-12 06.00 LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE
À 19 h 40,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,
que la présente séance ajournée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1320 003

D:\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux et présences)\2011-2012\11a. 26 juin 2012 - 1320-003 - Ajournement.doc